

Compte -rendu de la réunion de conseil du 08 septembre 2020

Présents : Mmes Ophélie COUZEREAU, Chrystèle CATEL, MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Marino PEGORARO, Benoît PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Claire DACHICOURT représentée par M. Benoît PROYART,
M. Jérémy DEVOS représenté par Mme Chrystèle CATEL,
M. Gabriel LEFÈVRE représenté par M. Vincent RETOURNÉ,
Mme Barbara TOMPOUSKY représentée par Mme Ophélie COUZEREAU.

Absents : M. Hervé PROYART.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie COUZEREAU.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H00

À l'ouverture de la séance. VAN DE VELDE Michel demande au Conseil Municipal de faire cette réunion à huis clos, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020 :

Après lecture pas le Conseil Municipal, le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DELIB 33-09-2020 Décision Modificative N°1 pour subvention club de pétanque :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la création d'un club de pétanque à Morisel. Ce club n'existant pas au moment de l'attribution des subventions, il n'a pas reçu de versement de la part de la commune. M. le Maire propose la somme de 1 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention au club de pétanque.

Pour cela, il faut prendre une décision modificative pour verser la subvention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

- Compte 6574 : Subv. Fonct. aux asso & autres pers. De droit privé	:	+ 1 000,00 €
- Compte 678 : Autres charges exceptionnelles	:	- 1 000,00 €

3. DELIB 34-09-2020 Participation protection sociale complémentaire pour Agent :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a fait une demande au Comité Technique du Centre de Gestion concernant la protection sociale complémentaire des agents pour une prise en charge à hauteur de 50% par la commune, de la cotisation payée pour la garantie maintien de salaire. Le Comité technique a émis un avis favorable en date du 02 juin dernier pour une prise en charge à partir du 1^{er} juillet 2020. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a qu'un agent concerné actuellement, que le remboursement se fera mensuellement directement à l'agent. Un contrôle annuel d'adhésion sera effectué sur présentation de l'appel de cotisations présenté par l'agent à réception.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

4. Repas des aînés :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu des conditions sanitaires, le repas des aînés ne pourra pas avoir lieu au mois d'octobre. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les crédits prévus pour le repas de 2020 à ceux de celui de 2021, sous réserves des conditions sanitaires à appliquer. Une manifestation sera prévue dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le conseil accepte à l'unanimité.

5. DELIB 35-09-2020 Noël des enfants et des agents :

M. le Maire demande au Conseil Municipal si l'on prend le même montant que les années précédentes concernant le Noël des enfants et des agents de la commune. Suite aux conditions sanitaires imposées à cause de la COVID-19, il ne sera pas possible de faire la distribution des cadeaux aux enfants dans la salle des fêtes comme habituellement. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire la distribution à la sortie des écoles le dernier jour avant les vacances de Noël, soit le 18 décembre 2020, pour les enfants scolarisés à Morisel. Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, la distribution pourrait se faire à la salle des fêtes à partir de 17h à 19h en respectant le protocole sanitaire et un circuit de circulation sera déterminé au sein de la salle des fêtes. Cette distribution se fera sur inscription uniquement avec une date limite. La diffusion de l'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2020 et 2014.

Une carte cadeau de vingt euros à chacun des enfants nés entre 2010 et 2013,

Ainsi qu'une carte cadeau d'un montant de 130 € pour les agents.

6. Remplacement des portes des écoles et de la Mairie :

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il est possible de changer les portes des écoles en totalité et celle de la mairie par la même occasion. Celles-ci sont en très mauvais état et lors de fortes pluies, l'eau s'infiltré sous les portes en abondance. M. VAN DE VELDE propose lors de ce changement d'installer des gâches électriques sur les portes afin de faciliter l'accès aux écoles et à la Mairie. M. PROYART propose de faire de même pour la porte de la mairie. M. le Maire précise que pour l'accès à la Mairie, il faut un seuil adapté à l'accès PMR. Pour le choix du matériau constituant ces portes, il faut prendre en compte l'exposition au soleil en grande partie de journée. Une subvention de 3 000 € par le département est possible.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

M. le Maire est chargé de faire établir plusieurs devis et les présentera lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

7. DELIB 36-09-2020 Numérisation État Civil :

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, 2 devis de la Banque d'archives concernant la numérisation des actes d'état civil. Le dispositif COMEDEC (COMmunication Électronique des Données de l'État Civil) vise à simplifier les démarches administratives des usagers, sécuriser les échanges de données d'état civil et lutter contre la fraude documentaire à l'état civil, il concerne : les demandes d'actes de naissance dans le cadre d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité ; les demandes d'actes de naissance, mariage et décès provenant des études notariales.

Le premier devis sans saisie COMEDEC est de 1 364.80 € HT soit 1 637,76 € TTC.

Le deuxième devis avec saisie COMEDEC est de 1 756,00 € HT soit 2 107.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis avec saisie COMEDEC.

8. Désignation des conseillers municipaux représentant la commune dans les compétences de la CCALN :

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux qui est intéressé pour représenter la commune dans des groupes de travail de la CCALN :

- Développement économique, Tourisme, Économie solidaire et sociale : M. BÉRULLIER Frédéric.
- Finances : M. PROYART Benoît. - Administration générale : M. VAN DE VELDE Michel.
- Action sociale : Mme CATEL Chrystèle. - Petite enfance : M. RETOURNÉ Vincent.
- Aménagement du territoire : M. LEFEVRE Gabriel. - Culture et communication : M. DEVOS Jeremy.
- Environnement : M. RETOURNÉ Vincent - Voirie : M. BÉRULLIER Frédéric.
- Travaux et patrimoine : M. VAN DE VELDE Michel. - Eau : M. BOULOGNE Christian.
- Complément groupe de travail eau : MM. BOULOGNE Christian

9. Questionnaire conférence des maires :

M. le Maire demande, aux membres du Conseil Municipal, leurs réponses au questionnaire préparatoire pour la conférence des maires qui aura lieu le 24 septembre 2020 et qui leur a été envoyé par mail avec la convocation.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal présents ont répondu au questionnaire qui sera transmis à la CCALN.

10. Questions Diverses :

- M. BÉRULLIER demande comment les données de la mairie sont stockées, il lui est répondu sur un disque dur externe. Il demande s'il est possible de les stocker également de manière externalisée de manière à ne rien perdre en cas d'incendie ou d'éventuels aléas. M. le Maire va voir avec Somme Numérique si cela est possible. Et en informera les membres du Conseil Municipal.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'accessibilité rue de Beauvoisy sont faits ainsi qu'au cimetière. M. le Maire a profité de la présence de l'entreprise pour faire boucher le trou rue du Bosquet. M. JULLIEN signale que les tombes qui se situent à l'entrée du cimetière sont gênantes pour l'accessibilité des pompes funèbres. M. le Maire signale également que l'allée dans le nouveau cimetière ne sera pas faite tout de suite car les emplacements n'étant pas tous faits, les entreprises de pompes funèbres détérioreraient celle-ci.
- M. JULLIEN demande les suites données au sujet, évoqué depuis plusieurs réunions, du tas de terre de M. MANQUEST, il précise que de la terre à de nouveau été déposée. M. le Maire lui répond qu'il a eu M. MANQUEST par téléphone mais qu'il était en vacances, que ce dépôt de terre était à l'initiative d'une entreprise qui ne lui a pas demandé son avis. M. le Maire a demandé à M. MANQUEST de passer en Mairie dès son retour de vacances. M. RETOURNÉ signale que cela fait plus de deux ans et qu'il y a toujours une excuse pour ne pas le faire. M. BÉRULLIER propose de lui envoyer une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception pour faire avancer les choses plus rapidement.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que le site internet de la commune avance bien, il y a encore quelques mises à jour à faire.
- M. BOULOGNE demande s'il est possible de faire circuler un message de rappel pour l'entretien des trottoirs par les habitants.
- M. RETOURNÉ demande l'accord aux membres du Conseil pour la création d'un compte FACEBOOK pour la commune de Morisel. Il sera géré par Mme DACHICOURT et M. DEVOS. Il y aura plusieurs informations utiles tels que les événements de la commune, les disponibilités de location et les tarifs de la Salle des fêtes. Le site sera alimenté régulièrement en informations. M. RETOURNÉ fait un appel aux volontaires pour y participer et signale qu'il y aura une charte à respecter pour ne pas y publier n'importe quoi. Les membres sont d'accord à l'unanimité.
- M. BOULOGNE informe les membres du conseil qu'il a été contacté par des personnes à Morisel, qui ont de gros soucis de santé, et qui souhaitent savoir si la mairie a connaissance de leurs problèmes. M. le Maire lui répond qu'ils sont passés il y a quelques mois en Mairie pour monter un dossier de demande A.P.A. (Aide à la Personne) et qu'il a abouti, que ces personnes ont des enfants qui viennent régulièrement les voir et les emmène en courses. Ces personnes seront contactées pour avoir plus d'informations. M. BOULOGNE propose de voir si d'autres personnes pourraient être dans le même cas dans la commune.
- M. PROYART B. signale qu'il a eu des retours concernant les colis des aînés. Certaines personnes sont contentes de leurs colis mais trouvent qu'il y a trop de produits sucrés qu'ils ne peuvent pas forcément manger. Il propose de choisir le contenu des prochains colis avec le Conseil Municipal.

- Mme COUZEREAU demande quand il sera possible de faire une réunion avec les institutrices et les ATSEMS afin de voir s'il y a des besoins particuliers concernant l'école et les enfants. M. le Maire lui propose d'attendre encore un peu car la rentrée vient juste de se faire et que l'assemblée Générale de l'APEL n'a pas encore eu lieu. Il faut leur laisser le temps que l'organisation se mette en place au vu du protocole sanitaire actuel pour connaître leurs besoins.
- M. PROYART demande pourquoi les arbres de l'école ont été coupés. Il lui est répondu que lors de la réunion de Conseil qui a eu lieu le 04 juin dernier, M. LEFEVRE avait évoqué la dangerosité de ces arbres et que la seule solution possible était de les abattre. Cela a été approuvé par les membres du Conseil présents et M. BÉRULLIER a été chargé de demander des devis concernant ces abatages. Le devis a été présenté à la réunion du conseil du 10 juillet et a été approuvé à l'unanimité par les membres présents. M. BÉRULLIER avait alors souligné le fait qu'il y aurait plusieurs retours négatifs mais qu'au niveau de la sécurité des enfants, la commune n'avait pas le choix. M. BÉRULLIER souligne que nous vivons actuellement dans une société où les personnes deviennent très procédurières.
- Mme COUZEREAU informe les membres du Conseil que beaucoup de personnes se plaignent des véhicules qui dépassent largement les limitations de vitesse dans la rue Thiers. Il lui est répondu qu'une étude a été faite il y a plusieurs années et que les habitants de cette rue se sont opposés à la solution proposée, que la commune n'a pas seule le pouvoir de décision car c'est une départementale, que la mise en place de « plateaux » aurait des conséquences sur la gestion des eaux pluviales et pourraient occasionner des inondations dans certaines habitations de cette rue.
- M. JULLIEN évoque le stationnement gênant des voitures lors des moissons, il lui est répondu qu'un message a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants de cette rue. M. PROYART signale qu'il a reçu des plaintes des habitants de cette rue concernant la vitesse excessive des tracteurs lors de la moisson et demande à ce que l'on leur passe le message.
- M. DUMONT signale aux membres du Conseil qu'il a reçu une demande pour que la salle des fêtes porte le nom de M. COOREVITS Albert, Maire de 1977 à 2006. Les membres présents approuvent cette idée à l'unanimité.
- M. RETOURNÉ propose que l'on baptise l'école au nom de Mme DUVAUCHELLE qui a fait une grande partie de sa carrière à l'école de Morisel. Les membres présents approuvent cette idée à l'unanimité. M. le maire va se renseigner auprès de l'éducation nationale pour connaître la procédure à suivre. Il informe les membres du conseil que cela sera organisé lorsque les conditions sanitaires permettront une cérémonie ou les habitants pourront participer.
- M. RETOURNÉ parle au nom de M. LEFEVRE qui a signalé la disparition d'un panneau de signalisation localisé chemin des hirondelles.
- M. BÉRULLIER signale qu'il y a 2 panneaux à changer au chemin de Merville et au chemin de Castel.
- Mme CATEL demande s'il est possible d'installer des poubelles à côté du banc rue de Beauvoisy afin de ne pas trouver de déchets au pied de celui-ci. M. BÉRULLIER propose d'en mettre une à côté du banc route d'Ailly pour les mêmes raisons.
- M. DUMONT propose de mettre un banc sous l'abri bus afin de permettre aux personnes prenant le bus les mardis et vendredis. Un banc situé rue des Arums sera déplacé sous l'abris bus pendant une période d'essai et s'il y a des dégradations, il sera retiré.
- M. RETOURNÉ signale qu'il a pris des photos de déjections canine qui deviennent de plus en plus fréquentes. Un message d'information va être redistribué aux habitants sachant que la mairie met à disposition des sachets pour les ramasser.
- M. BÉRULLIER propose aux membres du Conseil Municipal un tour de ville pour voir les travaux et / ou les améliorations à faire dans les rues de la commune. Il propose le samedi 26 septembre de 9h à 11h. Date acceptée à l'unanimité.

- M. RETOURNÉ fait un point sur le concours de Pétanque qui a eu lieu le 29 août. Celui-ci s'est bien passé. Il en est prévu un 2^{ème} le 3 octobre prochain dans les mêmes conditions (accès aux toilettes de la salle des fêtes). M. le Maire est d'accord si tout se passe aussi bien que la dernière fois.
- M. PROYART signale qu'il y a eu un problème de communication concernant l'accès au local associatif car la serrure a été changée sans qu'il ne soit prévenu. M. RETOURNÉ propose qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur en charge de ce local et que cela sera évoqué lors de la réunion inter-associative qui est prévue le vendredi 25 septembre à la salle des fêtes à 20h.
- Mme COUZEREAU demande à ce que des comptes financiers soient rendus avant l'attribution des subventions. Il lui est répondu que ces comptes sont nécessaires une fois par an pour l'attribution de subventions.
- M. BÉRULLIER va faire un état des lampadaires du lotissement, lors du tour de la commune, pour un renouvellement de l'éclairage par un éclairage LED. Il attend le chiffrage de ces remplacements.
- M. JULLIEN demande ce qu'il en est de l'éclairage manquant rue de l'église. M. le Maire a relu le règlement du lotissement. L'éclairage était à la charge du lotisseur et il n'a pas été réalisé.
- Mme COUZEREAU demande ce qu'il en est de la clôture de Mme LOPES. Elle est passé en mairie et le dossier est en cours.

Séance levée à 22h30

La secrétaire de séance

Mme COUZEREAU Ophélie